



## Parcs éoliens en mer : un “ouf de soulagement” au goût amer

ACTUALITÉS

DÉCRYPTAGE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Publié le 06.07.2018 par Hélène Gelas

**La mise en chantier de six parcs éoliens en mer a récemment été confirmée par Emmanuel Macron ... avec 15 milliards d'argent public en moins.**

**Les acteurs de la filière des Energies Marines Renouvelables sont-ils vraiment satisfaits de cette annonce ?**

**Éléments de réponse avec Hélène Gelas, avocate spécialisée en énergie, environnement et urbanisme.**

### **L'annonce du président Macron n'est-il pas un « ouf de soulagement » un peu amer ?**

Exactement ! Si la France va enfin pouvoir commencer à avoir des parcs éoliens offshore, il reste un goût un peu amer.

Amer, car sur la méthode, dire « on va renégocier et si on n'y arrive pas, on retire les autorisations », c'est un peu singulier ! C'est justement le sens de l'amendement qui avait été déposé devant le Sénat et redéposé devant l'Assemblée nationale.

Amer, parce que négocier avec un pistolet sur la tempe n'est jamais très agréable.

Mais c'est un grand ouf de soulagement quand même puisque nous n'allons pas stopper net plus de dix années de développement de projets éoliens en mer, alors que le premier appel d'offres en France a été lancé en 2004.

En Europe 🇪🇺, on est presque à parler de repowering d'éolien offshore (NDLR : rénovation) alors qu'en France nous n'avons toujours pas posé la « première pierre » du premier parc !

## **Une annulation pure et simple aurait-elle été possible ?**

Une abrogation, oui et elle est toujours possible. Nous sommes sur des autorisations délivrées par l'Etat, notamment la concession d'occupation du domaine public maritime.

Ces décisions sont précaires et révocables. L'argument principal de l'Etat dans cette renégociation étant fondé sur le coût de ces projets pour les finances publiques ce qui aurait pu être considéré comme un motif d'intérêt général.

Mais une abrogation aurait très sûrement abouti à ce que ces décisions soient portées devant le juge notamment pour ce qui concerne le montant des indemnités qui en aurait découlé.

Outre l'exemple désastreux notamment pour les investisseurs étrangers, une abrogation aurait été un drame économique, pour les consortiums et les territoires, mais aussi humain pour toutes les équipes qui ont travaillé pendant près de dix ans sur ces projets de développement qui sont extrêmement lourds et pour l'ensemble de la chaîne de valeur de ces projets.

Selon les spécialistes, il y a quand même 15 000 emplois en jeu.

## **A propos de l'hydrolien, la filière a-t-elle bon espoir de percer en France ?**

Il y a du potentiel en France mais aussi à l'étranger. L'idée de départ était justement aussi d'exporter la technologie française.

L'hydrolien, contrairement à l'éolien qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années, est au début de son développement technologique et a des contraintes techniques fortes.

Nous sommes, je pense, à un moment charnière pour une filière qui a besoin d'un soutien politique.

## Les annonces de l'Etat interviennent en plein débat sur la PPE. Un autre bon signe selon vous ?

L'objectif pour la filière notamment éolienne, posée ou flottante, en mer, est d'avoir de la visibilité sur les volumes annoncés et en fonction du rythme d'appels d'offres qui sera fixé.

Nous attendons de voir quels seront les scénarios retenus à l'issue du débat public et de la réflexion gouvernementale.

S'agira-t-il d'un ou plusieurs appels d'offres par an ? Un appel d'offres par an par façade ou avec plusieurs façades ?

Si vous faites un appel d'offres par an de 50 MW, je caricature, vous ne développez pas une filière. En revanche, si vous faites un appel d'offres par an avec 1 500 MW, là il y aura du volume. Le rythme et le volume sont donc essentiels.

EMR

ÉNERGIE

ÉOLIEN

ÉOLIEN FLOTTANT